



A propos de Fountaine-Pajot

Créé en 1976 par Jean-François Fountaine et Yves Pajot, **FOUNTAINE PAJOT**, marque emblématique, a commencé sa production de catamarans grand public à partir de 1983.

Fort d'un savoir-faire unique dans la conception et la fabrication de catamarans marins et confortables, **FOUNTAINE PAJOT** a créé 33 modèles et livré plus de 2 000 catamarans dans le monde entier.

En 2010, **FOUNTAINE PAJOT** offre une gamme complète et renouvelée de catamarans à voile (Mahé 36, Lipari 41, Orana 44, Salina 48, Eleuthera 60 et Galathea 65) et à moteur (Highland 35 Pilot, Summerland 40, Cumberland 46 et Queensland 55).

Avec 2 sites industriels performants aux process novateurs situés au cœur de la zone de production nautique de référence dans le monde, **FOUNTAINE PAJOT** a réalisé d'importants investissements depuis 2005 afin de renouveler la gamme, d'industrialiser la production et développer l'offre haut de gamme. Sur l'exercice 2009/2010 (au 31 août 2010), **FOUNTAINE PAJOT** a enregistré un chiffre d'affaires de 32,2 M€.

Plus d'information sur
www.fountaine-pajot.com

FOUNTAINE PAJOT : augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription

Démarrage de la période de souscription

- Montant de l'opération : 1,5 M€
- Prix des actions nouvelles : 11,70 €
- Droit préférentiel de souscription : 1 action nouvelle pour 12 anciennes
- Période de souscription : du 27 mai au 6 juin 2011 inclus

Comme précédemment annoncé dans le cadre de son projet d'entreprise 2011-2013, FOUNTAINE PAJOT, un des leaders mondiaux de la fabrication de catamarans de croisière, lance ce jour son augmentation de capital d'un montant de 1,5 M€, avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS).

À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 6 juin 2011 inclus, les actionnaires de FOUNTAINE PAJOT ont la possibilité de participer au développement de l'entreprise, positionnée sur des marchés à fort potentiel, en souscrivant à cette augmentation de capital réalisée au prix de 11,70 € par action. Pour chaque action détenue est attribué 1 droit préférentiel de souscription (DPS). 12 DPS permettent de souscrire à 1 action nouvelle. Les DPS seront cotés et négociés sur NYSE Alternext (code ISIN FR0011049097).

FOUNTAINE PAJOT compte financer le renouvellement régulier de sa gamme sur ses ressources propres et utiliser le produit de cette augmentation de capital pour :

- consolider la mise en place de concessionnaires sur les zones à forte croissance : Asie, Pacifique, Amérique du Sud ... ;
- développer des offres complémentaires de services ... notamment par l'acquisition de places de port ;
- accélérer l'innovation.

Ce plan ambitieux accompagnera un programme d'amélioration continue de la performance de l'entreprise.

Contacts :

Fountaine Pajot
Nicolas GARDIES
Directeur Général Délégué
Tél. : +33 (0) 5 46 35 70 40
E-mail : nicolas.gardies@fountaine-pajot.com

Actus Finance
Corinne PUISSANT
Relations Analystes/Investisseurs/Presse
Tél. : +33 (0) 1 53 67 36 57
E-mail : cpuissant@actus.fr





Principales modalités de l'opération

Nombre d'actions nouvelles à émettre	128 076 actions de 1,15 euros de valeur nominal chacune
Prix de souscription des actions nouvelles	11,70 euros par action
Montant de l'émission	1 498 489,20 euros
Période de souscription	La souscription des actions sera ouverte du 27 mai 2011 au 6 juin 2011 inclus.
Catégories d'actions émises et caractéristiques	Actions ordinaires de la société de même catégorie que les actions existantes de la société déjà admises aux négociations sur NYSE Alternext.
Droit préférentiel de souscription (DPS)	L'émission est réalisée avec maintien du DPS. La souscription des actions nouvelles est réservée, par préférence, aux actionnaires actuels, ou aux cessionnaires de leurs DPS, qui pourront souscrire à titre irréductible, à raison de 1 action nouvelle pour 12 actions anciennes possédées (12 DPS permettront de souscrire à 1 action au prix de 11,70 euros). Les DPS seront détachés le 27 mai 2011. Ils seront négociés sur NYSE Alternext du 27 mai 2011 au 6 juin 2011 inclus sous le code ISIN FR0011049097
Garantie	La présente opération ne fait pas l'objet d'une garantie de bonne fin.
Intentions de souscription des principaux actionnaires de la société	La société La Compagnie du Catamaran, détenant 52,7 % du capital de la société, et la société FEMT BV, détenant 16,6 % du capital de la société, se sont engagées à souscrire à l'augmentation de capital à titre irréductible. La société La Compagnie du Catamaran s'est en outre engagée à souscrire les actions nouvelles qui ne seraient pas souscrites à la clôture de la période de souscription, afin de garantir la souscription intégrale de l'augmentation de capital.
Organisme centralisateur	Les souscriptions et les versements seront centralisés chez CACEIS Corporate Trust, service émetteurs, 14 rue Rouget de Lisle, 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 09, qui sera chargé d'établir un certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'augmentation de capital.

En application des dispositions de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier et de l'article 211-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), la présente émission ne donnera pas lieu à un Prospectus visé par l'AMF.

